

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 04 DÉCEMBRE 2017**

Etaient présents : Didier VALLVERDU - Rachel RIZZON - Patrick MONNIER - Christiane BOSSEZ - Claude DALLONS - Christiane DONZÉ - Nicolas GUERITAINE - Michèle MAILLARD - Rui-Paulo SEBASTIEN - Christine STEULLET – Eric DUCROZ

Absents excusés : Nathalie CASTELEIN, procuration Rachel RIZZON - Patrick MIESCH, procuration à Michèle MAILLARD - François SORET, procuration à Didier VALLVERDU.

Absente : Francette CUENAT.

DÉLIBÉRATION N° 78/17 : DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE ET APPROBATION DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Désigne Madame Christiane DONZÉ** comme secrétaire de séance.

- **Approuve** le procès-verbal de la séance du 16 octobre 2017.

DÉLIBÉRATION N° 79/17 : DÉCISION MODIFICATIVE N°3 AU BUDGET PRIMITIF 2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de voter la Décision Modificative N° 03 au Budget Primitif 2017, comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES	0 €
21578 Autre matériel et outillage de voirie - Opération 10 – Voirie	- 3000 €
2315 Immobilisations en cours – Opération 10 – Voirie (Relevé topographique rue de Masevaux)	+ 2 320 €
2313 Immobilisations en cours - Opération 13 - Eglise	- 5 000 €
2313 Immobilisations en cours - Opération 29 – Mairie (Accessibilité Mairie)	+2680 €
2313 Immobilisations en cours – Opération 38 – Local ancienne gare	+ 3000 €

DÉLIBÉRATION N°80/17 : AMORTISSEMENT MATÉRIEL ET MOBILIER

Conformément à la réglementation en vigueur et à la délibération du 11 Décembre 1996 concernant l'amortissement du matériel et du mobilier acquis par la Commune, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'amortir le matériel acquis en 2017, à compter du 1er Janvier 2018 :

Durée d'amortissement : 1 an

- | | | |
|--------------------------------------|-----------------------------|----------|
| - Acquisition d'une tronçonneuse | mandat n° 740 du 07.11.2017 | 480 .00€ |
| - Acquisition d'une débroussailleuse | mandat n°348 du 01.06.2017 | 729.96 € |

DÉLIBÉRATION N° 81/17 : COORDINATION SÉCURITE PROTECTION DE LA SANTÉ – TRAVAUX D'ACCESSIBILITÉ ET D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE AU FOYER RURAL

Monsieur le Maire explique que les collectivités sont soumises, au même titre que les entreprises privées, aux obligations issues des textes règlementaires relatifs à la coordination pour la Sécurité et la Protection de la Santé (SPS des chantiers de bâtiment ou de génie civil).

Ainsi, pour tout chantier mettant en présence au moins deux entreprises, le maître d'ouvrage a obligation de mettre en place une coordination, visant à planifier les mesures de sécurité de la phase de conception de l'étude à celle de réalisation.

Les travaux d'accessibilité et d'économie d'énergie au Foyer Rural sont donc concernés par cette obligation.

Monsieur le Maire indique que la mission de coordonnateur en matière de sécurité peut être confiée au centre de gestion par le biais d'une convention. Le coût de cette prestation pour le chantier du Foyer Rural est estimé à 650 € T.T.C.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal sur ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de recourir au service de coordination S.P.S. du Centre de Gestion pour les travaux d'accessibilité et d'économie d'énergie au Foyer Rural,
- Approuve les termes de la convention jointe en annexe,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention.

DÉLIBÉRATION N° 82/17 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNÉE 2017

Après discussion, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder aux Associations ayant adressé une demande écrite, les subventions de fonctionnement ci-dessous pour l'année 2017 :

Associations locales :

- Jeunes Sapeurs-Pompiers de Rougemont-le-Château 300 €

Monsieur Patrick MONNIER ne prend pas part au vote.

DÉLIBÉRATION N°83/17 : DEMANDE DE RETRAIT DE LA COMMUNE DE BESSONCOURT DU SYNDICAT DE GESTION DE LA PISCINE

Monsieur le Maire explique que par délibération du 7 juillet 2017, la commune de Bessoncourt a demandé son retrait du syndicat de gestion de la piscine. En effet, dans le cadre de la fusion de la Communauté de Communes du Tilleul et de la Bourbeuse avec la Communauté d'Agglomération Belfortaine, la commune de Bessoncourt bénéficie pour ses élèves d'un accès gratuit à la piscine Pannoux de Belfort.

Par ailleurs, par délibération du 19 octobre 2017, le comité syndical de gestion de la piscine a décidé de rejeter cette demande en s'appuyant sur le fait qu'un tel retrait viendrait impacter sérieusement l'équilibre financier du syndicat.

Il appartient désormais aux communes membres du syndicat de se prononcer sur ce retrait.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal sur ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de rejeter la demande de retrait du syndicat de gestion de la piscine formulée par la commune de Bessoncourt.

DÉLIBÉRATION N° 84/17 : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VOSGES DU SUD – MODIFICATION STATUTAIRE

Vu :

- la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée,
- le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-5, L5211-5-1, L5211 17 et L5211-43-1,
- la délibération de la Communauté de Communes des Vosges du Sud n°187-2017 en date du 12 septembre 2017 portant proposition de modification statutaire,

Monsieur le Maire propose d'entériner la modification statutaire correspondant à la délibération communautaire susvisée, à savoir :

- la faculté pour l'EPCI d'intervenir comme mandataire dans la cadre de conventions de maîtrise d'ouvrage déléguée, par l'insertion dans ses statuts d'un nouvel article qui prendrait place entre les actuels articles 6 et 7 et qui serait ainsi rédigé :
 - « La Communauté de Communes des Vosges du sud pourra intervenir en qualité de mandataire dans le cadre de conventions de maîtrise d'ouvrage déléguée consenties notamment, au nom et pour le compte de communes membres, d'établissements publics de coopération intercommunale ou de syndicats mixtes ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ACCEPTE** les modifications statutaires proposées.

DÉLIBÉRATION N° 85/17 : LOCATION LOGEMENT DU BÂTIMENT MAIRIE : ATTRIBUTION ET MONTANT DU LOYER

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de louer le logement sis 3 Place de l'Eglise, au 2^{ème} étage à gauche du Bâtiment Mairie, à M. Cédric GIRARDOT.
 - **FIXE** les conditions d'attribution et le montant du loyer mensuel, à compter du 5 décembre 2017, comme suit :
 - logement 430.00 Euros
 - charges (chauffage) 85.00 Euros

Soit un loyer mensuel de 515.00 Euros

 - caution payable à l'entrée des lieux 430.00 Euros
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le bail de location.

DÉLIBÉRATION N° 86/17 : MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DES EAUX DE LA SAINT NICOLAS

Conformément à la loi NOTRe du 07 Août 2015, 19 communes dont la compétence Eau Potable était assurée par le Syndicat des Eaux de la Saint Nicolas (SESN) intégreront au 1^{er} Janvier 2018 Grand Belfort Communauté d'Agglomération (GBCA).

Lors de sa séance du 30 Novembre 2017, le Conseil Syndical du Syndicat des Eaux de la Saint Nicolas a donc adopté une modification de ses statuts à compter du 1^{er} Janvier 2018, à savoir :

Article 1^{er} : il est constitué, conformément aux articles L 5212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, un Syndicat Intercommunal des Eaux. Ce syndicat regroupe les communes de : Felon, Lachapelle-sous-Rougemont, Leval, Petitefontaine, Romagny-sous-Rougemont, Rougemont-le-Château, Saint-Germain-le-Châtelet.

Article 3 : le siège du Syndicat est fixé 26 Bis Grande Rue à Etueffont.

Article 7 : le comité élit parmi ses membres un Président et un Vice-Président.

Article 8 : à supprimer.

Article 11 : les fonctions de receveur du Syndicat sont exercées par le Trésorier de Delle.

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, chaque commune membre doit se prononcer sur ces modifications.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE les modifications des statuts du Syndicat des Eaux de la Saint Nicolas.

DÉLIBÉRATION N° 87/17 : CRÉATION D'UNE AIRE D'ACTIVITÉS MULTISPORTS : DEMANDE DE SUBVENTION DETR – Exercice 2018

Monsieur le Maire propose la création d'une aire d'activités multisports dans le cadre du développement du cœur de village, place de l'ancienne gare. Cette aire d'activités permettrait de dynamiser et de donner de la cohérence à l'ensemble du site.

Plusieurs aménagements seraient réalisés. Le coût global de l'opération s'élève à **129 327.57 € H.T.** soit **155 193.08 € T.T.C.**

La création d'une aire d'activités multisports est susceptible d'être subventionnée au titre de la DETR – Opération Développement social, maintien des services publics en milieu rural, services à la personne. La dépenses éligible s'élève à **70 732.57 € H.T** soit **84 879.08 € T.T.C.**

Après discussion et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ **Adopte** l'opération citée ci-dessus qui s'élève à **129 327.57 € H.T.** soit **155 193.08 € T.T.C.**

- ✓ **Sollicite** une aide financière au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux – Opération Développement social, maintien des services publics en milieu rural, d'un montant de **21 219 €**(pour la dépense éligible).

- ✓ **Approuve** le plan de financement prévisionnel qui s'établit comme suit :

DÉPENSES		RECETTES		
<i>Libellé des postes</i>	<i>Montant H.T. (€)</i>	<i>Détail</i>	<i>Montant H.T. (€)</i>	<i>Taux (env.)</i>
Opération n° 34	129 327.57 €	<u>Aides Publiques sollicitées</u>		
		. Conseil Départemental	32 000.00	24.74
		. État (DETR) (30 % de la dépense éligible : 70 732.57 €)	21 219.00	16.41
		- Région	10 000.00	7.73
		. Fonds européens (Feader)	26 000.00	20.10
		-Centre National du Développement du Sport	8 000.00	6.19
		. Autofinancement (fonds propres)	32 108.57	24.83
TOTAL	129 327.57 €	TOTAL	129 327.57	100.00

- ✓ **Fixe** la période de réalisation de cette opération comme suit : au cours du 2ème semestre 2018.
- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet.

DÉLIBÉRATION N° 88/17 : CRÉATION D'UNE AIRE D'ACTIVITÉS MULTISPORTS : DEMANDE DE SUBVENTION FEADER

Monsieur le Maire propose la création d'une aire d'activités multisports dans le cadre du développement du cœur de village, place de l'ancienne gare. Cette aire d'activités permettrait de dynamiser et de donner de la cohérence à l'ensemble du site.

Plusieurs aménagements seraient réalisés. Le coût global de l'opération s'élève à **129 327.57 € H.T. soit 155 193.08 € T.T.C.**

La création d'une aire d'activités multisports est susceptible d'être subventionnée par le Fonds Européen Agricole de Développement Régional (FEADER).

Après discussion et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ **Adopte** l'opération citée ci-dessus qui s'élève à **129 327.57 € HT, soit 155 193.08 € TTC** suivant devis,
- ✓ **Sollicite** une subvention au titre du Fonds Européen Agricole de Développement Régional (FEADER) dans le cadre de l'opération 7.4A « Investissement dans la mise en place, amélioration et développement des services de base locaux pour la population rurale », d'un montant de **26 000 €**
- ✓ **Approuve** le plan de financement prévisionnel qui s'établit comme suit :

DÉPENSES		RECETTES		
<i>Libellé des postes</i>	<i>Montant H.T. (€)</i>	<i>Détail</i>	<i>Montant H.T. (€)</i>	<i>Taux (env.)</i>
Opération n° 34	129 327.57 €	<i>Aides Publiques sollicitées</i>		
		. Conseil Départemental	32 000.00	24.74
		. État (DETR)	21 219.00	16.41
		(30 % de la dépense éligible : 70 732.57 €)		
		- Région	10 000.00	7.73
		. Fonds européens (Feader)	26 000.00	20.10
		-Centre National du Développement du Sport	8 000.00	6.19
		. Autofinancement (fonds propres)	32 108.57	24.83
TOTAL	129 327.57 €	TOTAL	129 327.57	100.00

- ✓ **Fixe** la période de réalisation de cette opération comme suit : au cours du 2ème semestre 2018.
- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet.

DÉLIBÉRATION N° 89/17 : CRÉATION D'UNE AIRE D'ACTIVITÉS MULTISPORTS : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Monsieur le Maire propose la création d'une aire d'activités multisports dans le cadre du développement du cœur de village, place de l'ancienne gare. Cette aire d'activités permettrait de dynamiser et de donner de la cohérence à l'ensemble du site.

Plusieurs aménagements seraient réalisés :

Après discussion et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ **Adopte** l'opération citée ci-dessus qui s'élève à **129 327.57 € HT, soit 155 193.08 € TTC** suivant devis,
- ✓ **Sollicite** une aide financière auprès du Conseil Départemental d'un montant de **32 000 €**
- ✓ **Approuve** le plan de financement prévisionnel qui s'établit comme suit :

DÉPENSES		RECETTES		
<i>Libellé des postes</i>	<i>Montant H.T. (€)</i>	<i>Détail</i>	<i>Montant H.T. (€)</i>	<i>Taux (env.)</i>
Opération n° 34	129 327.57 €	<i>Aides Publiques sollicitées</i>		
		. Conseil Départemental	32 000.00	24.74
		. État (DETR) (30 % de la dépense éligible : 70 732.57 €)	21 219.00	16.41
		- Région	10 000.00	7.73
		. Fonds européens (Feader)	26 000.00	20.10
		-Centre National du Développement du Sport	8 000.00	6.19
		. Autofinancement (fonds propres)	32 108.57	24.83
TOTAL	129 327.57 €	TOTAL	129 327.57	100.00

- ✓ **Fixe** la période de réalisation de cette opération comme suit : au cours du 2ème semestre 2018.
- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet.

DÉLIBÉRATION N° 90/17 : CRÉATION D'UNE AIRE D'ACTIVITÉS MULTISPORTS : DEMANDE DE SUBVENTION DE LA RÉGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

Monsieur le Maire propose la création d'une aire d'activités multisports dans le cadre du développement du cœur de village, place de l'ancienne gare. Cette aire d'activités permettrait de dynamiser et de donner de la cohérence à l'ensemble du site.

Plusieurs aménagements seraient réalisés. Le coût global de l'opération s'élève à **129 327.57 € H.T. soit 155 193.08 € T.T.C.**

La création d'une aire d'activités multisports est susceptible d'être subventionnée par la Région.

Après discussion et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ **Adopte** l'opération citée ci-dessus qui s'élève à **129 327.57 € HT, soit 155 193.08 € TTC** suivant devis,
- ✓ **Sollicite** une aide financière de la Région au titre de l'aménagement sportif du Territoire d'un montant de **10 000€**
- ✓ **Approuve** le plan de financement prévisionnel qui s'établit comme suit :

DÉPENSES		RECETTES		
Libellé des postes	Montant H.T. (€)	Détail	Montant H.T. (€)	Taux (env.)
Opération n° 34	129 327.57 €	<u>Aides Publiques sollicitées</u>		
		. Conseil Départemental	32 000.00	24.74
		. État (DETR) (30 % de la dépense éligible : 70 732.57 €)	21 219.00	16.41
		- Région	10 000.00	7.73
		. Fonds européens (Feader)	26 000.00	20.10
		-Centre National du Développement du Sport	8 000.00	6.19
		. Autofinancement (fonds propres)	32 108.57	24.83
TOTAL	129 327.57 €	TOTAL	129 327.57	100.00

- ✓ **Fixe** la période de réalisation de cette opération comme suit : au cours du 2ème semestre 2018.
- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet.

DÉLIBÉRATION N° 91/17 : CRÉATION D'UNE AIRE D'ACTIVITÉS MULTISPORTS : DEMANDE DE SUBVENTION AU CENTRE NATIONAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DU SPORT

Monsieur le Maire propose la création d'une aire d'activités multisports dans le cadre du développement du cœur de village, place de l'ancienne gare. Cette aire d'activités permettrait de dynamiser et de donner de la cohérence à l'ensemble du site.

Plusieurs aménagements seraient réalisés. Le coût global de l'opération s'élève à 129 327.57 € H.T. soit 155 193.08 € T.T.C.

La création d'une aire d'activités multisports est susceptible d'être subventionnée par le Centre National pour le Développement du Sport.

Après discussion et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ **Adopte** l'opération citée ci-dessus qui s'élève à **129 327.57 € HT, soit 155 193.08 € TTC** suivant devis,
- ✓ **Sollicite** une aide financière du Comité National pour le Développement du Sport d'un montant de **8 000€**,

✓ **Approuve** le plan de financement prévisionnel qui s'établit comme suit :

DÉPENSES		RECETTES		
<i>Libellé des postes</i>	<i>Montant H.T. (€)</i>	<i>Détail</i>	<i>Montant H.T. (€)</i>	<i>Taux (env.)</i>
Opération n° 34	129 327.57 €	<u>Aides Publiques sollicitées</u>		
		. Conseil Départemental	32 000.00	24.74
		. État (DETR) (30 % de la dépense éligible : 70 732.57 €)	21 219.00	16.41
		- Région	10 000.00	7.73
		. Fonds européens (Feader)	26 000.00	20.10
		-Centre National du Développement du Sport	8 000.00	6.19
		. Autofinancement (fonds propres)	32 108.57	24.83
TOTAL	129 327.57 €	TOTAL	129 327.57	100.00

- ✓ **Fixe** la période de réalisation de cette opération comme suit : au cours du 2ème semestre 2018.
- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.

Le Maire,

Didier VALLVERDU